



Compte Rendu COFIL NATURA 2000

Jeudi 24 Février 2022 - Saint-Estèphe

- Marais du Haut Médoc (DH)
- Marais du Bas Médoc (DH)
- Marais du Nord Médoc (DO)



Marais de Troussas - Prairie du Château de Lassus



Ordre du Jour

- > Rappel NATURA 2000 dans le Médoc
- > Election Co-Présidence Marais du Bas et du Nord Médoc
- > Bilan 2021 des actions menées
- > Perspectives d'animation de 2022
- > Projet Life Abeilles Sauvages : présentation du lancement du projet
- > Informations diverses

Présent.e.s : 28

- > Commune d'**Arcins** - GANELON Claude
- > Commune de **Bégadan** - DUHET Jean-Robert
- > Commune de **Couquèques** - SAINT-OMER Guy
- > Commune de **Labarde** - FONMARTY Matthieu
- > Commune de **Lesparre** - FLEURT Denis
- > Commune de **Naujac-sur-Mer** - BARREAU Yves
- > Commune de **Queyrac** - CHAMBAUD Véronique
- > Commune de **Saint-Estèphe** - DUTHIN Henri
- > Commune de **Saint-Estèphe** - SAINTOUT Michelle
- > Commune de **Saint-Vivien-de-Médoc** - CHAVEROUX Gilles
- > Commune de **Talais** - GINESTET Vincent
- > Commune de **Talais** - LAPORTE Franck
- > Commune de **Valeyrac** - BERINGUER Stéphane
- > Commune de **Vendays-Montalivet** - AMOUROUX Marie
- > CC **Médoc Atlantique** - TARTARE Jérôme
- > CC **Médoc Atlantique** - CLEMENCEAU Jonathan
- > **ADPAG** - POIS Grégory
- > **Bordeaux Port Atlantique** - SAUGEON Fabrice
- > **Chambre d'Agriculture** Gironde - DELOBEAU Marion
- > **Chambre d'Agriculture** Gironde - HUET Camille
- > **Département** de la Gironde - BOUCHON Elodie
- > **CEN** Gironde - ROUDET Victorien
- > **CPIE** Médoc - LAPOUYADE Bérénice
- > **DDTM** Gironde - EYHERABIDE Sophie
- > **DRAAF** - OUVRARD Eric
- > **FDC** Gironde - ROBIN Emmanuel
- > **Pnr Médoc** - Natura 2000 - BATAILLE Alexis
- > **Pnr Médoc** - Service Civique - ESPERE Tom

Excusé.e.s : 17

- > Commune **Grayan-et-l'Hôpital** - LEGRAND Florence
- > Commune **Pauillac** - FATIN Florent
- > Commune **Saint-Julien-Beychevelle** - BRESSAN Lucien
- > Commune **Saint-Laurent-Médoc** - FERON Jean-Marie
- > Commune **Vendays-Montalivet** - BERTET Jean-Marie
- > CC **Médoc Cœur de Presqu'île** - FERON Jean-Marie
- > **Sous-Préfecture** - LAGARDE Lionel
- > **DREAL** - ALBERT Lucien
- > **Agence** de l'Eau - ASTRE Caroline
- > **Chambre d'Agriculture** Gironde - ALCOVERRO Alexia
- > **DDTM** Gironde - LANDIER Pascal
- > **DDTM** - ESPALIEU Delphine
- > **Pnr Médoc** - Life Abeilles Sauvages - DELERUE Amélie
- > **SEPANSO** - POINT Patrick
- > **SIAEBVELG** - DUBREUIL Charlotte
- > **SMBVJCC** - CREISER Romain
- > **SMIDDEST** - LALEVE Barbara

Documents associés

- > Bilan Natura 2000 - Année 2021
- > Etude MAEC 2020-2021
- > Bilan des contractualisations 2013 à 2021
- > Guide pratique « Créer une offre résidentielle adaptée et intégrée à son environnement »
- > Guide pratique « Valoriser et aménager les zones d'activités dans le Médoc »
- > Guide pratique « L'écopastoralisme dans le Médoc »
- > Calendrier 2022 « Mes plantes en Médoc »



INTRODUCTION

La séance est introduite par Alexis Bataille - Chargé de Mission Natura 2000 - en remerciant les personnes présentes et en excusant les absents. Cette réunion s'est déroulée en présentiel et en visio-conférence, dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Estèphe.

Ce COPIL regroupe les **3 sites Natura 2000** animés par le Pnr Médoc : Marais du **Haut Médoc**, Marais du **Bas Médoc**, Marais du **Nord Médoc**. Cette organisation permet de mutualiser la présence des partenaires et de travailler à une échelle **multi-sites** des **marais estuariens** qui représentent 28 000 ha. Il a également été décidé depuis plusieurs années d'avoir une Co-Présidence pour les sites des marais du Bas et Nord Médoc, qui présentent des zonages très similaires et couvrent les mêmes territoires, afin d'avoir des actions et décisions cohérentes pour ces sites.

La tribune est présentée, avec tout d'abord **Michèle Saintout** - Maire de Saint-Estèphe - Présidente du COPIL des Marais du Haut Médoc, qui est également remerciée pour son accueil dans ses locaux. Est ensuite présenté **Franck Laporte** - Maire de Talais - Co-Président du COPIL des Marais du Bas et Nord qui excuse Jean-Marie Bertet - Elu de Vendays-Montalivet - qui co-préside à ses côtés. Enfin, est introduit **Mathieu Fonmarty** - Maire de Labarde - Vice-Président délégué au Patrimoine Naturel et Natura 2000 au Parc naturel régional Médoc.

Le chargé de mission présente également les participants qui suivent la réunion à distance en visio-conférence et rappelle l'ordre du jour.



Euplagia quadripunctaria (Ecaille chinée)

NATURA 2000

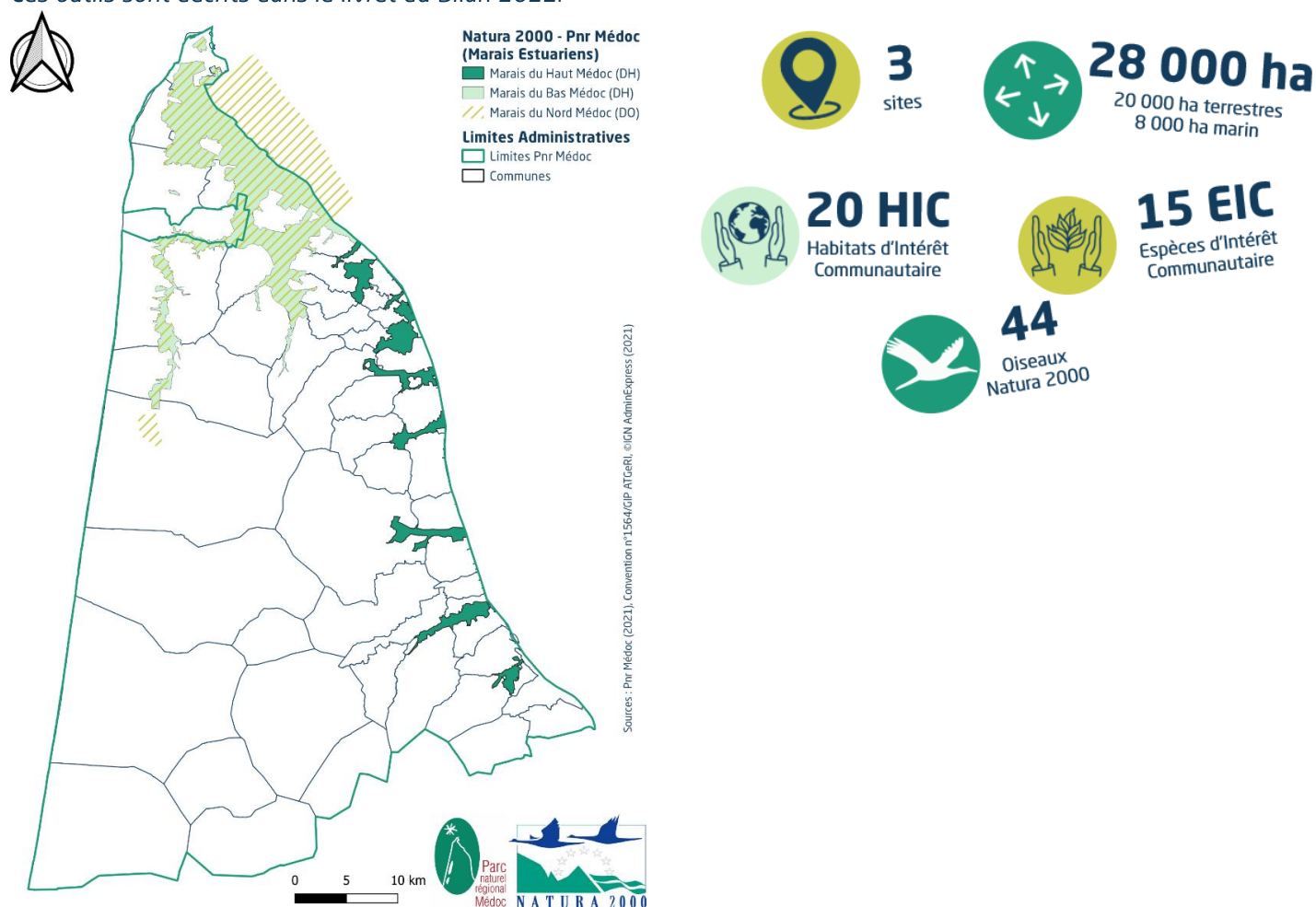
La démarche Natura 2000 est rappelée et recontextualisée en ouverture de séance par le chargé de mission. Il s'agit d'un réseau d'**espaces naturels** sur le territoire de l'Union Européenne ayant pour objectif de « **concilier** les exigences **écologiques** des habitats et des espèces avec les activités **économiques, sociales** et **culturelles** ». Elle prend forme par l'application de 2 démarches Européennes : la Directive Oiseaux (DO) de 1979 qui fixe les Zones de Protection Spéciale (ZPS), et la Directive Habitats (DH) de 1992 qui fixe les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Sur le Médoc, ce sont donc 3 sites qui sont en gestion par le Parc naturel régional Médoc, avec 20 000 ha terrestres et 8 000 ha marins, avec 20 Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et 15 Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) inscrites en DH, et 44 espèces d'oiseaux inscrites en DO.

Pour réussir cette conciliation des enjeux écologiques avec les activités humaines, il y a 3 outils Natura 2000 à disposition :

- > La Charte Natura 2000 : premier niveau d'engagement à destination de tous au sein des sites ;
- > Les Mesures Agro-Environnementales : à destination des agriculteurs présents en Natura 2000 ;
- > Les Contrats Non Agricoles Non Forestiers : à destination de tous au sein des sites sauf aux agriculteurs.

Ces outils sont décrits dans le livret du Bilan 2021.



DOTATION BIODIVERSITE

Le Projet de Loi des Finances 2022 (PLF) prévoit de nouvelles dispositions concernant la dotation biodiversité (Art. 193 du PLF).

Cette dernière rend éligible les **communes** ayant sur son territoire un zonage **Natura 2000**, **Parc Naturel Marin** (PNM) et/ou nouveauté 2022 faisant parties d'un **Parc Naturel Régional** (PNR). Le montant minimum de chaque fraction est de **1 000€**, et ces fractions sont cumulables. Autrement dit, une commune éligible à la dotation biodiversité remplissant les conditions des fractions Natura 2000, PNM et PNR bénéficiera d'une dotation de 3 000€ au minimum.

Concernant la fraction Natura 2000, des **changements de critères d'éligibilités** ont eu lieu. Désormais, une commune dont plus de **50% de son territoire est classé Natura 2000** (contre 75% auparavant) est éligible à cette fraction de la dotation (sous condition d'avoir une population inférieure à 10 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 2 fois le potentiel financier moyen). Le montant de cette fraction Natura 2000 est versé au *prorata* de la population et proportionnellement à la surface du territoire terrestre en Natura 2000.



Montant minimum de chaque fraction : **1 000€**

> Pour Natura :



> **50%**

Couverture terrestre
Natura 2000



< **10 000**

Population
Communale



Potentiel financier par habitant
< 2 x Potentiel financier moyen

Le budget national dédié à la fraction Natura 2000 passe ainsi à 14 800 000€ (contre 5 500 000€ en 2021), et sur le territoire national cela concerne 2 197 communes (contre 1 228 en 2021), soit 20% des communes Natura 2000, dont 95% sont éligibles.

Aucune démarche n'est nécessaire pour percevoir cette dotation : elle est **automatique** et totalement **transparente** puisque versée directement dans la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF).

Il est rappelé que cette **dotation biodiversité**, bien que non ciblée, reste un outil intéressant pour financer des **projets vertueux de préservation de la biodiversité**.



Rôles pour les élus Natura 2000

En France, les sites Natura 2000 concernent plus de 13 000 communes. Les élus incarnant l'ancrage territorial, ils président 60% des COPIL Natura 2000.

La mission première des élus Natura 2000 quels qu'ils soient est une mission de **concertation**, pour dialoguer avec les usagers des espaces. La seconde mission est celle de la **sensibilisation** afin de faire comprendre l'importance de la conservation de la biodiversité et des paysages. Enfin, la troisième mission des élus Natura 2000 est de pouvoir **mobiliser** et **impliquer** les citoyens pour développer durablement les territoires.

Sur les sites Natura 2000 des marais estuariens, nous mutualisons la mobilisation pour effectuer 1 unique COPIL pour les 3 sites Natura 2000 des marais du Haut, Bas et Nord Médoc. Pour rappel, le Haut Médoc est présidé par **Michèle Saintout** - Maire de Saint-Estèphe. Le Bas et Nord Médoc sont Co-Présidés par **Jean-Marie Bertet** - Elu de Vendays-Montalivet - et par **Franck Laporte** - Maire de Talais. Ce dernier ne pouvant pas assurer la poursuite de cette mission, et souhaitant se retirer, il est demandé au COPIL d'élire **un nouveau représentant**.

La parole est donnée à **M. Laporte** pour qu'il puisse s'exprimer sur ce point :

« Mes chers collègues, vous ne le saviez peut-être pas, mais j'ai été perturbé par des soucis de santé. J'en suis revenu mais pas entièrement. Comme j'aime à le dire, j'en suis revenu à 94%, ce qui veut dire que les 6% manquant que j'attribuais à Natura 2000 me font défaut. C'est pour cela que j'ai décidé de céder ma place de Co-Président.

J'aimerais vous proposer que cette succession soit assurée par **M. Vincent Ginestet**, avec l'accord de l'autre co-président de COPIL. C'est un adjoint à la mairie, agriculteur en biodynamie, donc une personne tout à fait compétente je pense pour ce poste.

Je propose donc **M. Ginestet** à la Co-Présidence du COPIL pour les marais du Bas et Nord Médoc. Il vaut mieux que nous essayions de maîtriser les choses avant de les voir tomber. L'établissement de Natura 2000 est extrêmement bénéfique pour le territoire, et les chargées de missions responsables de Natura 2000 ont géré le projet avec brio. Clémence a toujours été à l'écoute des communes même à l'époque du pays médoc, et cela gratuitement. Aujourd'hui Alexis prend son relais avec succès. »

Le chargé de mission Natura 2000 précise qu'aucun autre candidat ne s'est manifesté. **Mme Saintout** demande si d'autres candidats parmi l'assemblée souhaitent proposer leurs candidatures. Sans nouveau candidat, il est donc proposé à l'assemblée d'élire **M. Ginestet** à la Co-Présidence. Aucun membre de l'assemblée ne s'y oppose.

M. Ginestet est élu à l'unanimité à la Co-Présidence des marais du Bas et du Nord Médoc, au côté de **M. Bertet**.

La parole est laissée à **M. Ginestet** qui prend place en tribune :

« Je voulais juste vous dire un petit mot et remercier Franck Laporte avec qui je travaille sur la mairie de Talais. Je suis très ému de prendre sa succession et je tacherai de vous faire honneur. Certains me connaissent déjà et ont déjà travaillé avec moi. Vrai médocain et aussi agriculteur sur St-Estèphe, c'est avec plaisir que j'assurerai cette mission pour préserver le Nord médoc dans lequel je réside. Je vous remercie. »

BILAN 2021

Cette section non-exhaustive du compte-rendu reprend les éléments marquants de la présentation. Le **Bilan 2021** intégral est présenté dans le **format livret** distribué en séance et sera envoyé par mail à l'issue du COPIL (en annexe de ce compte-rendu). Il est également **disponible sur demande au Pnr Médoc**.

> **Contrats Non Agricoles Non Forestiers** : 2 contrats en cours, dont 1 terminé en 2021 ; 1 nouveau contrat sur 2 ha à Saint-Yzans-de-Médoc, avec un lancement prochain ; 2 projets de contrats sur des sites du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) (Saint-Estèphe) pour 2023.

Questions

- Emmanuel Robin (FDC33 - Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde) :
 - Les 2 contrats sont sur des propriétés du CEN ? → 1 sur une propriété du CEN, et 1 sur une propriété communale de Saint-Estèphe, en gestion par le CEN.
 - Et le nouveau contrat sur Saint-Yzans ? → Avec un propriétaire privé
- Jérôme Tartare (CC Médoc Atlantique) :
 - Faut-il que le propriétaire contractualise ? → Oui, le propriétaire doit signer un contrat avec Natura 2000. Dans le cas du CEN, le contrat sera réfléchi avec le CEN qui est gestionnaire. Mais la Mairie de Saint-Estèphe étant propriétaire du site, devra signer le contrat en son nom (et cela ne dédouane pas les collectivités de l'autofinancement de 20%).
 - Ce sont des contrats à la parcelle ? → Pas forcément. Les contrats à la parcelle sont plus simples à mettre en place, mais le projet peut se réfléchir autrement selon les besoins.



Contrat Non-Agricole sur Soulac-sur-Mer



PERSPECTIVES 2022

> Animations

- **Journée Mondiale des Zones Humides 2022** (29 Janvier au 13 Février) : Sur la thématique de « Zone humide et activité humaine », ce sont 15 jours d'animations, 29 sorties sur 19 lieux de rencontres qui ont été proposés par 25 structures animatrices pour accueillir 612 participants sur cette édition 2022. Dans ce cadre, Natura 2000 a proposé 4 sorties qui ont permis de sensibiliser 92 personnes : Visite guidée du site de la Vanne, la STRING balade naturaliste, Escapade à vélo dans les marais de Talais, et Visite guidée du marais de Bégadan.
- **Concours de prairie** : reconduction d'une seconde édition en 2022. Inscription ouverte dès le 28 Mars jusqu'au 30 Avril.
- **Escapade à vélo** : reconduction de l'action sur 2022 avec encore 3 sessions à proposer.
- **Inventaire participatif** : reconduction de l'action en 2022.
- **Calendrier 2023 Santé-Environnement** : reconduction de l'action.

> Mesures Agro-Environnementales

Pas de changement majeur sur cette nouvelle campagne. Les engagements de 2017 et 2021 qui prennent fin cette année pourront être reconduits (*a priori* 100% de reconduction), et de **nouveaux contrats** pourront être engagés avec une enveloppe réservataire de **60 000€** demandée et obtenue à 100% auprès de la région. Il est attendu 154 ha de nouvelles prairies en fauche tardive, 101 ha de nouvelles prairies en pâturage extensif, 2 ha de nouvelles prairies en réouverture, et 20 ha de nouvelles parcelles de cultures en conversion en prairies. Le périmètre d'éligibilité reste identique (gelé depuis 2020). Les montants des aides restent identiques.

> Suivis naturalistes

- **Inventaires naturalistes** - Haut Médoc - Natura : inventaires oiseaux, papillons, invertébrés terrestres et vers de terre sur les marais du Haut Médoc pour améliorer la connaissance naturaliste.

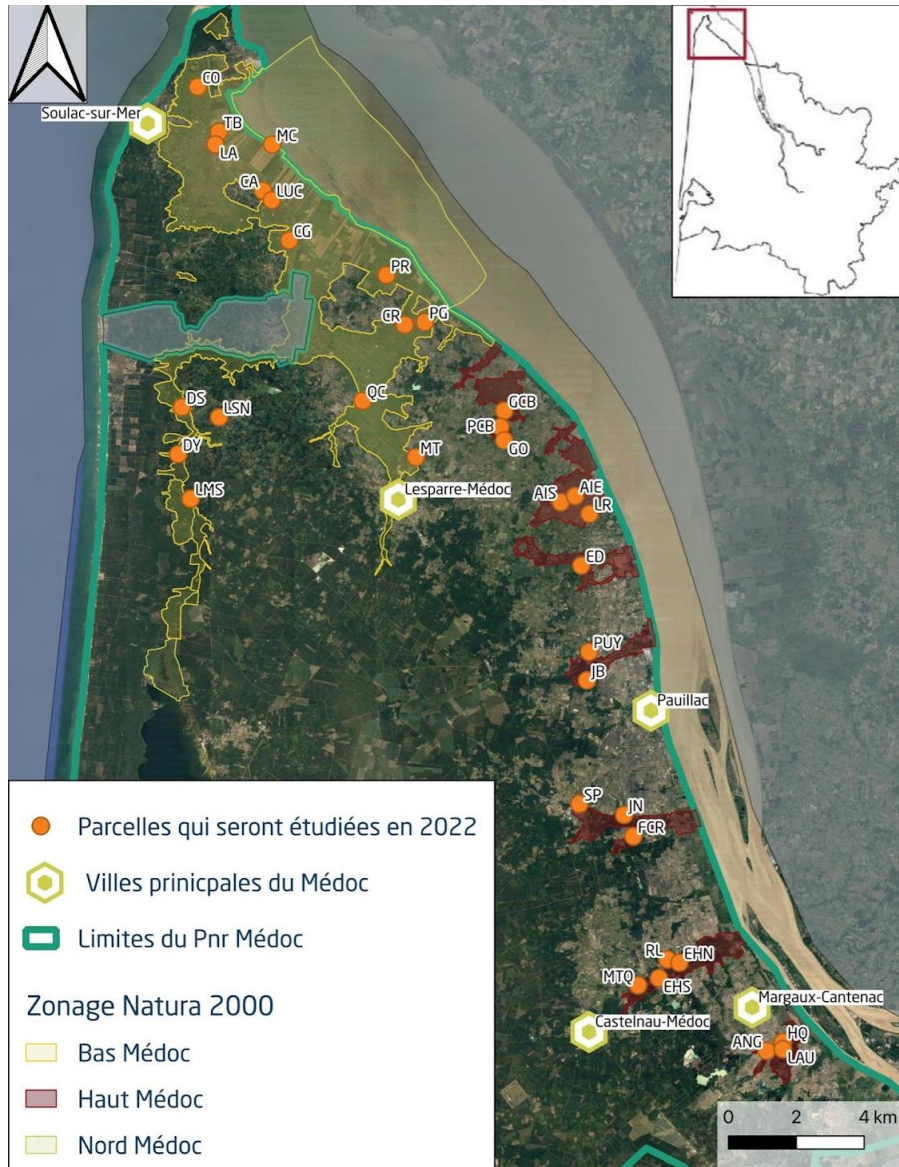
Questions

- o M. Ganelon :
 - Des inventaires auront-ils lieux sur le marais d'Arcins ? → Oui, sur l'amont du marais où il y a de grosses lacunes de connaissance naturaliste. L'aval n'est pas ciblé, car la FDC33 a déjà réalisé des suivis sur ce secteur.
 - Les propriétaires et exploitants sont au courant de ces inventaires ? → La prise de contact vient d'être lancée. Tom (service civique Natura 2000) a envoyé un mail à tous les propriétaires ou exploitants concernés par les parcelles qui sont ciblées. Nous attendons les retours, mais nous n'irons pas prospecter sans l'accord des propriétaires.
- **Inventaire Oiseaux** - Nord Médoc - Natura et FDC33 : suite et fin de l'étude oiseaux sur le Nord Médoc.
- **Etude Chauves-souris** - Lacs et Dunes - Natura et Pnr Médoc : poursuite de l'étude chauves-souris sur le secteur des lacs et des dunes du Médoc. La formation à destination des animateurs Natura 2000 et des structures d'Education à l'Environnement sera reproposée cet été.

- **Inventaires naturalistes ciblés EIC** - Bas Médoc - Natura : inventaires papillons et libellules sur le Bas Médoc pour mettre à jour et compléter la connaissance naturaliste du site.

Remarque :

- o Emmanuel Robin (FDC33) :
 - L'ACCA de Vendays-Montalivet gère le secteur d'arrière dune ciblée par les inventaires. Il faudra les contacter pour les accords et la mise en contact avec les propriétaires au besoin.
 - Nous reviendrons vers la FDC33 pour avoir les contacts directs avec l'ACCA en question.



- **Etude Gastéropodes** - Haut et Bas Médoc - LPO et Natura : La LPO a été retenue par l'appel à projet de la DREAL pour mener une étude multi-site sur les gastéropodes, ciblés sur le Vertigo Desmoulins, le Vertigo étroit et la Planorbe naine, sur 30 sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine. Les marais estuariens font partie des 30 sites retenus et seront prospectés en 2023.
- **Comptages Grues Cendrées** - SIABVELG et Pnr Médoc : participation aux comptages des grues dans le cadre du programme Grus Gascogna.



PROJET LIFE ABELLES SAUVAGES

Pour présenter ce projet, la parole est laissée à **M. Fonmarty**, élu référent sur le projet au sein du Pnr Médoc.

« Etant que Vice-Président du Parc naturel régional Médoc en charge du Patrimoine Naturel et de Natura 2000, je vais vous faire une présentation rapide de ce projet Life. Avant tout, un projet Life est un programme européen qui permet de soutenir des projets environnementaux. Nous sommes ici sur le Life Abeilles sauvages jusqu'en 2026. Le budget prévisionnel du projet est de 6 500 000€ réparti entre 8 bénéficiaires (les 5 Pnr de Nouvelle-Aquitaine et les 3 partenaires techniques).

Pour ce projet, il faut savoir que le Pnr Médoc a recruté une chargée de mission pour le temps de la mission. Elle peut être amenée à prendre contact avec vous dans le cadre du Life. Elle gère le côté administratif et la gestion du projet sur le territoire. »



Améliorer les connaissances pour mieux préserver les abeilles sauvages



Recréer un maillage dense d'habitats favorables



Développer et structurer une proposition de plants et graines d'origines locales



Transmettre les bonnes pratiques vers les professionnels des territoires et des citoyens



Fin de séance

Questions et Remarques

- **Mme Saintout**
 - Il ne faut pas oublier de remercier Laetitia du Pnr Médoc, qui a porté la mise en place de Natura 2000 sur le Médoc, et qui a su faire comprendre son importance aux communes et leurs représentants.
 - **Mme Saintout** présente également Victorien Roudet, le nouveau chargé de mission du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) sur le secteur estuaire du Médoc.
- M. Laporte
 - Quel est le budget global précis des MAEC pour 2022 ? → Nous avons une enveloppe pour les nouveaux contrats de 60 000€. Concernant les reconductions des contrats de 2017 et 2021, l'enveloppe budgétaire réservataire est déjà bloquée pour 100% de reconduction, soit respectivement 50 000€ et 140 000€. On peut donc estimer le budget global pour 2022 à 250 000€.



Alexis Bataille
alexis.bataille@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 94
06 45 59 55 95



Tom Espere
t.espere@pnr-medoc.fr
06 72 56 62 28



Parc
naturel
régional
Médoc

Laëtitia Maloubier
l.maloubier@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 95
06 45 58 75 48



Amélie Delerue
a.delerue@pnr-medoc.fr
06 75 78 48 64